

Communiqué de Presse du 15/04/20

<u>Les groupements de Pharmaciens annoncent leur intention de vendre des</u> masques médicaux au grand public

Après avoir pleinement joué leurs rôles auprès des autres professionnels de santé en distribuant les masques provenant des stocks de l'Etat ou des ARS depuis maintenant plusieurs semaines, les pharmaciens ont demandé par l'intermédiaire de leurs syndicats et de leur Ordre des règles claires concernant la distribution ou la vente des masques à nos concitoyens qui en font une demande légitime. De nombreux distributeurs, qui n'ont pas participé à l'effort national de distribution des masques dans la première période de pénurie qui avait nécessité un arrété de réquisition qui a pris fin le 23 mars, ont décidé de distribuer des masques. Les groupements de pharmaciens ont les moyens d'approvisionner leurs adhérents avec des masques conformes à la réglementation qu'ils ont importés légalement en France. Face à l'absence de réponse de l'Etat, les groupements de Pharmaciens, représentés par Federgy et l'UDGPO, ont décidé de demander à leurs adhérents de répondre à la demande de nos concitoyens en distribuant ces masques dès aujourd'hui afin de juguler au plus vite l'épidémie de COVID-19. Cette commercialisation se fera avec une traçabilité très stricte de ces masques, qui ne pourront être confondus avec la dotation des stocks de l'Etat ou des ARS. Ils seront destinés par ordre de priorité :

- 1. A l'utilisation par le personnel des officines (notamment aux préparateurs en pharmacie, oubliés des dotations Etat) et aux pharmaciens euxmêmes ;
- 2. A la vente aux professionnels de santé, en complément de la dotation Etat ;
- 3. A la vente aux patients disposant d'une ordonnance;
- 4. A la vente au public, en priorisant les catégories devant poursuivre une activité professionnelle et/ou présentant des facteurs de risque.

Alain Grollaud Président Fédergy Laurent Filoche Président UDGPO